

# La crise de la presse quotidienne

René BERTHIER

**Un supplément de 12 pages du bulletin de la Chambre syndicale typographique parisienne intitulé « la Crise de la presse » a rassemblé un certain nombre d'interventions de personnes ou de personnalités liées à la presse. Le Syndicat des correcteurs n'a pas été invité à participer à cette publication, ce qui ne signifie pas qu'il n'a pas d'opinion...**

## **1. – Fonctions idéologiques et mutations technologiques de la presse**

**LA CRISE DE LA PRESSE** est une réalité qui n'est guère contestable. Elle se situe à deux niveaux : un niveau conjoncturel lié au contexte économique mondial ; un niveau structurel lié à un certain nombre de mutations qu'elle est en train de subir. Nous n'aborderons que ce second aspect.

Deux principales causes peuvent être désignées à cette crise :

**1. Les mutations technologiques.** Depuis la fin du plomb, dans les années 80, jusqu'à aujourd'hui, de nombreuses mutations technologiques sont intervenues qui ont modifié le paysage de la presse et provoqué une « évolution des métiers ». La publication assistée par ordinateur a, en quelque sorte, banalisé la plupart des fonctions qui, jusqu'alors, relevaient des compétences de catégories bien définies. Cette évolution produit une « intégration de la conception et de la production », une « polyvalence des fonctions ».

**2. La restructuration capitalistique** qui fait passer progressivement la presse entre un nombre réduit de groupes. On assiste en fait à un double phénomène :

- *Les concentrations elles-mêmes.* Un nombre croissant de titres sont contrôlés par un nombre de plus en plus réduit de groupes. Le groupe Hersant achète *L'Express*, *L'Expansion*, *L'Etudiant*, la Comareg (premier éditeur de presse gratuite en France). *Le Monde* achète le groupe Midi libre, prend des participations au *Nouvel observateur* et à *La Vie catholique*.

- *La diversification financière.* La presse devient un produit dans lequel des industriels et des financiers investissent comme ils investiraient dans les moulins à café. Pour ces investisseurs, la presse n'est plus qu'un secteur parmi d'autres, comme les avions ou les missiles, et qui sera coté en Bourse.

La structure capitaliste de la presse s'est en quelque sorte elle aussi banalisée. Le « patron de presse » tel qu'on l'a connu du temps du plomb a disparu. A pris sa place le représentant d'un groupe industriel et financier pour lequel la publication d'un quotidien n'est pas l'essentiel de son activité.

Mutations technologiques et concentration du capital sont liées, les premières servant d'instrument à la seconde : ainsi les marchands de canons français seraient en passe d'« asservir » les travailleurs « aux nouveaux outils introduits dans les entreprises de presse » selon Michel Diard <sup>1</sup>.

Il n'est pas certain que l'objectif des patrons de presse soit *en premier lieu* d'« asservir les travailleurs aux nouveaux outils », il est de faire des profits, ce qui n'est guère surprenant, puisque nous vivons dans une société fondée précisément sur cela. Il ne fait pas de doute, cependant, que les mutations vécues actuellement par la presse sont l'occasion rêvée pour le patronat de casser tout ce qui peut entraver la maximisation des profits, en particulier le syndicalisme des ouvriers du Livre.

En somme, ce qui se passe en presse se passe partout ailleurs, moins par le fait de la rapacité innée des patrons que parce que cela s'inscrit dans la logique même du système capitaliste.

L'indignation de certains camarades devant ce constat est fondée sur une mystification : la presse, selon eux, ne serait pas une marchandise comme une autre, elle doit échapper aux lois du marché. Ainsi, on vivrait dans un système où tout, absolument tout, dans chaque recoin de la planète, devient une marchandise (c'est ça, la « mondialisation »), mais où la presse française devrait échapper (au moins partiellement) à cette logique.

Il est vrai que la presse n'est pas une marchandise comme une autre : elle diffère du sèche-linge ou du rasoir spécial machin-chose à triple lame et carburateur intégré en ce qu'elle est une marchandise idéologique. Mais elle reste néanmoins une marchandise soumise aux mêmes lois du marché, elle s'y intègre tout à fait. Simplement, les critères qui permettent de définir cette marchandise diffèrent un peu de ceux qui définissent le sèche-linge.

Les entrepreneurs qui investissent dans la fabrication d'un sèche-linge attendent des profits directs de la vente de ce produit. Si un patron de presse attend un profit direct de la vente de son journal,

---

<sup>1</sup> Secrétaire général du SNJ CGT.

par les recettes publicitaires principalement, la fonction d'une marchandise idéologique est évidemment de produire des bénéfices de nature idéologique. La fonction d'un journal ne sera donc pas seulement de fournir de l'information et des analyses mais aussi de fournir des informations et analyses ciblées *idéologiquement*, conformes aux orientations des propriétaires de ce moyen de production particulier qu'est un journal. Comme moyen d'influence, il peut aussi servir indirectement à produire de juteux bénéfices, comme l'attestera M. Jean-Luc Lagardère.

L'indépendance d'un journal est une pure fiction. Le seul journal indépendant est celui qui paraît sans publicité avec le seul argent des ventes et éventuellement l'apport des cotisations du groupement qui le publie. *Cantonade*, le bulletin du Syndicat des correcteurs, est à ce titre parfaitement indépendant, mais il tire à 1 200.

Il va de soi qu'une entreprise privée ou publique engagée dans le nucléaire et qui passe un gros contrat publicitaire avec un quotidien sera sourcilieuse quant au contenu des articles qu'un journaliste, bien sûr indépendant, écrira dans ce journal sur le nucléaire. On pourrait dire la même chose pour un marchand d'armes ou un constructeur immobilier.

Le personnel à statut journaliste dans un quotidien, qu'il soit ou non journaliste, peut bien se bercer de l'illusion qu'il remplit une « mission », qu'il a son indépendance d'action : il ne remplit que la mission, et il n'a que l'indépendance que lui accorde la relative innocuité du sujet qu'il traite par rapport aux projets et objectifs du propriétaire. Lorsque la direction du *Monde* a décidé de soutenir la campagne présidentielle de Balladur, cela n'a certes pas affecté l'indépendance du responsable de la rubrique philatélique ou de la rubrique jardinage, mais ceux des journalistes qui pouvaient être affectés par cette orientation ont suivi. La « pluralité » de la presse, la « liberté » de la presse sont une mystification dans laquelle les militants syndicalistes ne doivent pas tomber.

**LE CONSENSUS** sur lequel étaient fondées les relations patrons-ouvriers en presse quotidienne nationale est remis en cause parce que les éléments qui constituaient ce consensus ont disparu. Le statut même du patronat de presse, et les privilèges qui allaient avec, est remis en cause. Ce statut, les patrons le devaient à une alliance De Gaulle-Parti communiste à la Libération, qui avait abouti à un accord politique créant la spécificité de la PQN. La référence constante à la loi Bichet n'est pas fortuite.

Ce cadre politique qui régissait les relations sociales au sein de la PQN est aujourd'hui battu en brèche. Nous sommes en quelque sorte tous en état de choc : nous sommes en train de découvrir que la presse ne vit plus dans un contexte traditionnel d'entreprises familiales avec un « vrai » patron de presse genre Lazaref. Aujourd'hui, la presse est dirigée par des groupes industriels et financiers... comme partout ailleurs.

Nous, ouvriers du Livre, sommes en train de découvrir que les patrons de presse ont une véritable stratégie d'élimination des

avantages acquis, qu'ils pratiquent un grignotage systématique et extrêmement patient.

Les personnels qui ont le statut de journaliste, quant à eux, dont beaucoup gagnent des salaires extrêmement faibles mais qui estimeraient déchoir en devenant ouvriers du Livre, sont en train de se rendre compte, tout doucement, qu'ils... se prolétarisent.

Une autre mystification traverse les analyses de nombre de camarades, c'est celle de la liberté de la presse. Le discours sur la « liberté de la presse », sur la « presse espace de démocratie » est un discours faussé et on a peine à croire que ceux des syndicalistes qui l'emploient croient vraiment à ce qu'ils disent. La liberté de la presse n'est une liberté que pour ceux qui disposent des moyens financiers de publier un journal.

C'est la liberté de publier la propagande gouvernementale sur la réforme des retraites mais pas les positions du mouvement syndical, toute tentative de ce dernier de faire entendre ses positions étant suivie de hauts cris patronaux sur le thème de l'atteinte à cette même liberté.

Que la structure capitaliste des quotidiens ait changé au fil des décennies, faisant évoluer les journaux d'entreprises familiales en sociétés par actions, n'est qu'un processus qui a touché l'ensemble du système capitaliste, la presse avec peut-être du retard : « *Il nous fallait nous adapter à l'économie-monde – et nous l'avons fait avec retard* », écrit *Le Monde* <sup>2</sup>. La liberté de la presse, c'est la liberté d'entreprise, rien d'autre.

La modification de la structure capitaliste de la presse ne change pas sa fonction idéologique. Si le patron de presse traditionnel, chef d'une entreprise familiale, faiseur d'opinion, cède la place au représentant d'un groupe industriel et financier, la fonction d'un journal reste la même.

La presse n'est pas un « contre-pouvoir », elle participe pleinement du pouvoir. Elle n'est un « vecteur » de démocratie que dans la mesure où, étant « plurielle », sa pluralité n'exprime que les intérêts parfois contradictoires des groupes de pression qui se concurrencent pour le contrôle des médias... et du pouvoir. C'est une concurrence entre crocodiles dans laquelle le petit lézard n'a aucune chance. La liberté du journaliste ne s'exerce qu'en tant que ce qu'il traite n'interfère avec les stratégies dans lesquelles sa direction et les actionnaires sont engagés. Les détenteurs du pouvoir sur la presse ne s'intéressent pas aux peccadilles : c'est là que s'exerce la liberté du journaliste. On lui autorisera même quelque insolence marginale, histoire de montrer qu'il est « libre ». Mais si le patron décide une orientation stratégique majeure, comme soutenir la campagne présidentielle d'un candidat, où est la liberté du journaliste ?

Où était la pluralité de la presse quand les journalistes ont glorifié presque comme un seul homme la croisade de l'Occident contre la « quatrième armée du monde », une armée dont l'incompétence était notoire pour tous ceux qui s'intéressaient un tant soit peu au Proche-

---

<sup>2</sup> cité par Serge Halimi, *les Nouveaux chiens de garde*, Liber - Raisons d'agir, p. 62.

Orient, sauf évidemment pour ce journaliste à 6 millions de francs par an qui ignorait que les Iraniens n'étaient pas des Arabes. Ce même journaliste, en pleine guerre du Golfe, demanda à Jacques Berque, humaniste, spécialiste de l'Islam, traducteur du Coran : « Mais alors, l'Islam, est-ce que c'est violent ? » Il oubliait les razzias sanguinaires que furent les croisades, les bûchers de l'Inquisition, les joyeux massacres des guerres de religion entre factions chrétiennes, la colonisation pendant laquelle les Eglises jouèrent un rôle sordide.

Quelle était la liberté de la presse quand les journalistes ont manipulé l'opinion sur les charniers de Timisoara, sans s'en rendre compte, ce qui est finalement pire ?

Quel fut le contre-pouvoir de la presse pour ceux qui subirent l'enthousiasme presque unanime des médias lors du référendum sur Maastricht ?

Alors que des centaines de milliers de travailleurs manifestaient dans les rues en 1995, avec le soutien massif de la population, les médias quasi unanimes martelaient la propagande gouvernementale. Un sondage réalisé le 14 décembre par Ipsos révéla que seulement 6 % des médias avaient jugé le plan Juppé de façon négative. La pluralité de la presse est apparue comme la pluralité des manières de dire la même chose.

Il y a quelque ironie à entendre des gens qui gagnent 2,8 millions de francs par an (Gérard Carreyrou), 6 millions (Poivre d'Arvor) ou 7,3 millions (Patrick Le Lay), tenir des discours directement inspirés des rapports de la commission de Bruxelles ou de la Banque mondiale sur les rigidités, tel le salaire minimum, qui « asphyxient » le marché du travail et qui bloquent l'embauche. On se souviendra de ce cheminot de 50 ans gagnant 8 500 F par mois à qui un journaliste du *Figaro* déclara : « Vous êtes un privilégié. » Gérard Carreyrou, 2,8 millions par an, sait de quoi il parle, quand il déclare : « On ne peut pas passer à la caisse tous les mois tout en crachant dans la soupe »<sup>3</sup>.

Que doit-on penser de la liberté de la presse lorsque Jean-Luc Lagardère déclare aux cadres supérieurs de Thomson-CSF en août 1996 : « Un groupe de presse, vous verrez, c'est capital pour décrocher des commandes »<sup>4</sup> ? Quelle latitude reste-t-il à l'anonyme secrétaire de rédaction à dix mille francs par mois, probablement en CDD, qui est convaincu qu'il a une grandiose mission d'information et qui rêve d'écrire un jour enfin un article ? Comment le professionnel de l'information peut-il « imaginer qu'un industriel allait acheter un moyen d'influence tout en s'interdisant de peser sur son orientation »<sup>5</sup> ?

Nier, au nom d'une démocratie qui se prétend « citoyenne », aux actionnaires d'une entreprise de presse le droit de faire des profits est aussi stupide que de nier à la Bourse le droit de réaliser des plus-values. La Bourse n'est pas démocratique, tous ceux qui ne sont pas actionnaires n'ont pas droit à la parole. Supprimons la Bourse et le système capitaliste et mettons autre chose à la place, mais cessons

---

<sup>3</sup> *Libération*, 13 octobre 1992.

<sup>4</sup> *Le Canard Enchaîné*, 6 novembre 1996.

<sup>5</sup> Serge Halimi, *les Nouveaux chiens de garde*, Liber - Raisons d'agir. La citation du *Canard enchaîné* est empruntée à ce livre.

de nous plaindre que, parce que des actionnaires sont propriétaires d'un journal, la démocratie est en danger. La démocratie est en danger permanent du fait que l'information est le monopole de fait de quelques groupes financiers et industriels. Il y aurait pourtant un moyen simple de briser en partie ce monopole : que le mouvement syndical s'organise pour publier un quotidien.

Un journal n'est un vecteur de démocratie que dans la mesure où il est l'expression politique, idéologique du groupe qui le contrôle, rien d'autre. Et tous ceux qui écrivent dedans sont, d'une façon ou d'une autre, les instruments, voire les complices de l'idée véhiculée par ce groupe.

L'idée de complicité est inscrite en surimpression dans les pratiques des journalistes : c'est la *clause de conscience*. C'est la dernière barrière qui les protège de la *mauvaise* conscience, quand décidément, trop c'est trop.

C'était le propre des ouvriers du Livre qu'ils n'interviennent pas sur le fond. Ils ne se veulent pas complices. Or, aujourd'hui, on a l'impression que certains de leurs représentants invoquent la démocratie pour s'immiscer dans ce qui, jusqu'à présent, ne les regardait pas : le contenu des journaux.

La crise de la presse n'est pas la crise de la démocratie. La crise de la presse, comme le dit si justement Jacques Dimet, « *ne peut être séparée de la crise de la société* ». Bien sûr, c'est tout de même flatteur de penser que la presse dans laquelle je travaille étant en crise, c'est la démocratie qui est en crise. Le problème est que ce n'est pas vraiment la presse qui est en crise, c'est la presse quotidienne. Les Français sont ceux qui lisent le plus de périodiques en Europe. La cause en est largement la conséquence d'erreurs stratégiques faites par les directions de la presse quotidienne, il y a des années.

Il est cocasse d'entendre d'aucuns parler, la main sur le cœur, d'information rigoureuse et honnête, après ce que nous avons connu lors de l'affaire de Timisoara. On a oublié la terrible défiance dont a fait l'objet la presse après guerre du Golfe en 1990. On a oublié l'extraordinaire partialité de la presse pendant le conflit en Yougoslavie et plus tard en Albanie. Plus récemment, le traitement de l'opposition, aux Etats-Unis mêmes, à la guerre voulue par le fils Bush a été lamentable. Alors qu'un mouvement jamais vu s'est développé dans le mouvement syndical américain, quasiment dès le lendemain des attentats du 11 septembre, on n'en a pratiquement jamais entendu parler. Il est vrai que ça doit être plus facile de traîner ses guêtres à la cantine des Nations-unies pour filmer les « French Fries » rebaptisées « Freedom Fries » que d'aller au local du syndicat des travailleurs de l'automobile de Detroit pour voir ce qui se passe.

**PERSONNE** n'attend d'un quotidien, et en particulier d'un quotidien d'information politique, qu'il soit « objectif ». Tous les événements où se trouvent de grands enjeux politiques, idéologiques, stratégiques sont couverts d'une façon partielle. C'est valable même pour d'excellents journaux d'analyses dont l'orientation se déduit des

sujets qu'ils ne traitent *jamais*. Le contrôle de l'opinion se fait également par les sujets qu'on ne traite pas.

Les lecteurs de *l'Huma* lisent ce journal parce qu'ils veulent savoir ce que ce journal dit sur les sujets d'actualité. Un lecteur du *Figaro* ne lit pas ce journal parce qu'il pense qu'il est plus objectif que *l'Huma* ou le *Monde*, il le lit parce que la vision du *Figaro* sur le monde est la sienne. C'est la même chose pour tous les journaux. Les lecteurs sont complices, eux aussi. Ceux qui ne lisent aucun journal sont peut-être ceux qui ne découvrent leur vision du monde dans aucun journal. Le problème est que leur vision du monde n'est peut-être pas susceptible d'attirer les annonceurs publicitaires. Pierre Zarka a parfaitement raison de dire que « *la désaffection des jeunes et des plus pauvres à l'égard de la presse n'est pas la fin de la lecture mais la réprobation silencieuse et radicale qu'on leur a volé la possibilité d'exister* ». A ceci près qu'il néglige sans doute un facteur fort trivial, c'est qu'une proportion alarmante (25 % dit-on) des élèves qui sortent de l'école à 16 ans sont quasiment illettrés. Ces citoyens-là ne sont sans doute pas issus des classes les plus aisées de la société.

L'illettrisme définit les gens qui savent déchiffrer un texte mais qui, incapables de lire plus de quelques minutes, « décrochent » et ne comprennent plus ce qu'ils lisent. Pour lire un journal, c'est quand même mieux de savoir lire. Les quotidiens gratuits occupent le créneau de ces lecteurs-là. En ce sens, les négociateurs côté patronal de *Metro* et *20 mn* qui affirmaient aux représentants du Livre parisien, à l'époque où leurs journaux volaient en l'air, qu'ils constituaient un apprentissage à la lecture des journaux, n'avaient peut-être pas tort.

Notre fédération du Livre pourrait peut-être établir une relation privilégiée, une « synergie », avec les organisations syndicales d'enseignants. Avec un peu d'imagination, des choses intéressantes pourraient en résulter. Après tout, les « clients » des secondes sont les futurs « clients » de la première.

Les quotidiens gratuits. En a-t-on dit des choses sur eux. Ils étaient – eux aussi – une menace pour la presse, donc pour la démocratie. Certains ouvriers du Livre se sont opposés à leur parution. D'autres, avec raison, ont dit : ce n'est pas notre affaire qu'un quotidien soit payant ou gratuit, c'est un problème de gestion qui relève de la seule compétence des éditeurs ; en revanche, un quotidien doit respecter certaines règles de fabrication et de distribution. Ils étaient peu nombreux ceux qui se demandaient si, pendant les négociations avec *Metro* et *20 mn*, la position style « armons-nous et partez » des éditeurs réunis dans le SPP ne cachait pas autre chose que la « défense de la liberté de la presse menacée », et s'il ne s'agissait pas plutôt de retarder la parution des deux gratuits parce qu'ils projetaient eux-mêmes de se positionner sur le terrain des gratuits. L'achat de la Comareg, le premier éditeur de presse gratuite en France, par le groupe Hersant confirmerait plutôt cette hypothèse.

**ON SAIT QUE** le prix de vente d'un quotidien ne couvre qu'en partie ses frais de fabrication. Pour couvrir le reste, il n'y a pas énormément de méthodes : la publicité, les subventions, les cotisations.

*Cantonade*, bulletin du Syndicat des correcteurs, est totalement financé par les cotisations des adhérents. Le syndicat n'a évidemment pas les moyens (ni l'envie) de faire un quotidien (un journal qui parlerait tous les jours des problèmes des correcteurs, ce n'est pas franchement une éventualité exaltante). La presse est largement subventionnée (Cf. Annexe : « Subventions : mesures décidées depuis 1997 ».) La publicité reste le moyen le plus employé.

*L'Humanité*, quotidien d'opinion s'il en est, est moribond depuis fort longtemps ; pourtant, on pourrait supposer qu'entre les cotisations des militants du PC et les lecteurs communistes, ce journal aurait de quoi survivre. Seule une faible partie des communistes achète le journal de leur parti. Doit-on subventionner un journal d'opinion avec les impôts des citoyens, alors que la plupart des militants du parti ne l'achètent même pas ?

*Le Monde libertaire*, hebdomadaire, se porte comme un charme, sans un sou de subvention, et dégage des excédents (nous n'osons parler de bénéfices...) depuis qu'un correcteur retraité l'a pris en main et qu'une nouvelle maquette le rend plus attirant. Ces exemples montrent quel est le cadre, quelles sont les limites du débat sur la presse d'opinion et sur la liberté de la presse. Voilà la vraie limite de la démocratie dans la presse. Tout le reste est du baratin.

Lorsque Edwy Plenel écrit que le débat sur la presse ne concerne pas que les journalistes mais aussi « *toutes les identités professionnelles qui forment et tissent le riche héritage de notre histoire* », lorsqu'il parle de « *communauté d'intérêts et de projets* », que veut-il dire ? Que les salariés d'un quotidien qui fait ses emplettes en achetant *Midi Libre*, le *Nouvel Obs* et la *Vie Catholique* doivent faire preuve d'imagination pour réduire leurs propres effectifs, ou qu'ils peuvent participer à la définition du contenu des journaux ?

Certains responsables syndicaux invoquent la liberté de la presse et se posent en garants de cette liberté dans un système où eux-mêmes n'ont guère, pour liberté *active*, que la possibilité de s'exprimer dans leurs bulletins syndicaux, et leurs mandants, dans les tribunes libres, *quand il y en a*, de ces mêmes bulletins syndicaux. Alors, la liberté de la presse pour qui ?

Le débat sur la crise de la presse n'a de sens que si on se débarrasse d'un fatras idéologique et de représentations grâce auxquelles on se fait plaisir, on se donne l'illusion d'être importants, d'être des acteurs de l'information « citoyenne » mais où on n'est que des exécutants. Ouvriers du Livre, journalistes, secrétaires de rédaction, nous sommes des exécutants dans des entreprises fabriquant une marchandise à caractère idéologique qui est tout sauf neutre.

Une fois qu'on se sera bien mis ça dans la tête, on pourra parler de choses sérieuses : de métiers, de qualifications, de conventions collectives, de salaires... et de la crise de la presse.



## 2. – La crise du syndicalisme dans la presse

**D'importantes mutations professionnelles** sont en cours dans la presse. Certaines fonctions traditionnelles changent, voire disparaissent. Les éditeurs vont tenter de profiter de ces mutations pour affaiblir la CGT, dont le socle était constitué de catégories organisées autour de métiers. Ce n'est pas un hasard si la notion de métier a disparu du vocabulaire managérial moderne, au profit de celle de fonctions, d'emplois, de tâches, si possible interchangeables. Ainsi, un projet d'accord du SPP déclare que « *les frontières entre les tâches de conception et de réalisation évoluent, entraînant des imbrications dans les savoir-faire* ». Le texte conclut qu'il faut « *accompagner les évolutions vers de nouvelles fonctions* ».

Il ne s'agit bien évidemment pas de nier les évolutions mais d'être extrêmement vigilant pour ne pas se faire piéger dans un débat où on n'a rien à gagner. Les correcteurs sont extrêmement réservés quant à la question de la fusion des tâches. Il ne s'agit pas de nier la réalité des évolutions technologiques mais, comme la question de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide, on peut aborder la question de différentes façons. Dans les faits, la thèse de la fusion des tâches sert à masquer la disparition d'un métier dans ses formes traditionnelles, celui de typographe, et son intégration dans un autre, celui de secrétaire de rédaction technique. Cela pose un problème politique : le terrain professionnel de SR technique est déjà occupé par les secrétaires de rédaction. La question est donc : qu'est-ce qu'on fait ? On y reviendra.

Pour ce qui concerne les correcteurs, le travail de correction est un travail spécifique, qui implique une intervention sur le texte pour rendre le produit lisible. C'est un travail visant à garantir la qualité du texte imprimé. Ce n'est pas la nature du support qui définit la fonction de correction, bien que la multiplicité des types de support puisse impliquer une certaine forme de polyvalence.

La conception d'un quotidien implique la rapidité d'exécution : un journal se fait en quelques heures et nécessite une division importante du travail. La polyvalence, dans ce contexte, n'est pas un facteur d'efficacité. Ainsi, une intervention systématique du correcteur en dehors de son champ d'action ne peut que nuire à la qualité du travail corrigé. Inversement, l'intervention systématique, dans le travail de correction, de catégories assumant d'autres fonctions ne peut être une garantie de qualité du produit et nous y sommes résolument opposés.

La situation est tout à fait différente pour les publications hebdomadaires ou mensuelles. Par ailleurs, le travail d'éditeur<sup>6</sup> n'est pas du tout quelque chose d'étranger. Nombre de correcteurs qui travaillent pour une maison d'édition assurent l'ensemble des tâches : ils reçoivent une disquette et remettent à l'éditeur un produit pratiquement prêt à être imprimé. Dans ce cas, la « fusion des tâches » est totale, mais cela n'est rendu possible que par le délai qui est plus long.

Le refus de la « fusion des tâches » en presse quotidienne n'est pas lié à l'incapacité des correcteurs à assumer ces tâches, il est lié à la rationalité du travail en presse quotidienne. Un nombre croissant de correcteurs, et notamment ceux qui sont issus de notre école, sont en mesure fait faire un travail de SR et trouvent du travail en presse périodique. Ils présentent l'avantage indéniable pour un patron de presse d'être en même temps correcteurs. Dans le cas de la presse quotidienne se pose un autre problème, notre refus d'empiéter sur le champ professionnel des SR.

On voit donc qu'il n'y a pas d'opposition de principe à l'idée de fusion des tâches. Notre souci est de mettre en garde contre la tentation de réduire la correction à une simple fonction : il s'agit bien d'un *métier*.

Les correcteurs sont également réticents envers la notion de « fusion entre les fonctions de conception et de réalisation ». Le journaliste rédige le texte. Le journaliste et/ou le secrétaire de rédaction établit à l'intérieur de ce texte une certaine hiérarchie. En presse quotidienne, le correcteur n'intervient en aucun cas dans ces deux domaines. La question est différente en presse périodique où les correcteurs sont des rédacteurs-réviseurs avec statut de journaliste. La modification du statut des correcteurs, demandée par certains éditeurs de presse quotidienne, impliquerait une discussion sur ce point, y compris avec les syndicats de journalistes.

Pendant longtemps, il n'était pas question que les photocompositeurs ou les photogreveurs fassent du travail de secrétaire de rédaction. En général, les ouvriers du Livre, avec leur tradition centenaire, leur forte mentalité catégorielle, rechignent à devenir secrétaires de rédaction. A cela s'ajoute le fait que ce sont deux conventions collectives différentes.

Il y a cependant un autre facteur qui rend la recherche d'une solution difficile, et qui relève d'un problème de représentation. Il faut entendre par là l'idée qu'un individu ou un groupe se fait de sa fonction et du regard que les autres ont sur sa fonction. Un étudiant qui sort d'une école de journalistes après avoir fait bac + 3, bac + 5 et qui se fera embaucher comme stagiaire pendant 18 mois à 8 500 F (on nous pardonnera de parler encore en francs) et qui traîne des années comme précaire, avant de se faire (peut-être) embaucher pour finir sa carrière, après avoir gravi treize échelons, à un salaire globalement équivalent à celui d'un ouvrier du Livre en début de carrière, cet étudiant se perçoit comme un journaliste, avec une *mission*. Il ne sera peut-être jamais un journaliste au sens où le

---

<sup>6</sup> Le terme ne désigne pas ici l'éditeur dans le sens de « maison d'édition » mais le salarié qui reçoit un texte « brut » et assume toutes les tâches nécessaires à sa publication : correction, mise en page, éventuellement iconographie, etc.

commun des mortels entend ce mot, c'est-à-dire quelqu'un qui écrit des articles, mais il se *sent* journaliste, avec son *statut* de journaliste, avec sa *carte* de journaliste, etc. L'ouvrier du Livre qui gagne plus de deux fois son salaire de départ restera à ses yeux un *ouvrier*, qui gagne de façon indue un salaire dont le montant ne se justifie que grâce à des pratiques dont on lui aura expliqué qu'elles sont à la limite maffieuses. On ne lui dira bien sûr pas que c'est parce que les ouvriers du Livre sont *tous* syndiqués dans la *même* organisation, et parce qu'ils ont réussi à imposer le salaire unique.

Pour l'ouvrier du Livre, ce jeune homme ou cette jeune femme sont des d'intellectuels prolétarisés, qu'il considère d'un œil goguenard parce qu'ils acceptent de se faire tondre la laine sur le dos sans s'organiser pour se battre.

Il y a, entre les deux, un véritable fossé idéologique qu'il serait bon d'abattre. Il existe un niveau énorme de précarité dans les rédactions, chez les SR. Un vrai rapport de forces peut faire évoluer cette situation qui, aux ouvriers du Livre, paraît inacceptable. Il faudra cependant abattre nombre d'obstacles psychologiques et de préjugés pour faire comprendre aux secrétaires de rédaction et aux journalistes que l'appoint des ouvriers du Livre dans la lutte syndicale sera un fait positif.

**LES LARBINS** adhèrent souvent à l'idéologie de leurs maîtres. Tous ne sont pas des Leporello. Certains serviteurs sous-payés et précaires d'un patron de presse n'hésiteront pas à tenir un discours néo-thatchérien sur les bienfaits de la concurrence, y compris entre salariés, sur les ouvriers trop payés et sur les syndicats qui organisent le racket et étouffent les entreprises par leurs revendications outrancières. On pourrait qualifier ces gens-là de prolétaires ultra-libéraux, contents de leurs faibles salaires et de leur précarité. Ce sont ceux-là qui, récemment, voulaient faire licencier deux correcteurs qui avaient eu l'audace de faire grève le 13 mai.

Ce n'est évidemment pas avec ceux-là que les ouvriers du Livre souhaiteraient faire alliance pour accroître la force de l'organisation syndicale en presse.

Il y a une mystification dans le statut de journaliste, dont les principaux bénéficiaires sont les patrons de presse, et dont les victimes sont les salariés précaires et laissés-pour-compte des rédactions. Très peu de salariés ayant le statut de journaliste sont des journalistes au sens où l'entendent la plupart des gens, c'est-à-dire des personnes qui font des recherches, des enquêtes, des investigations et qui écrivent des articles. L'écrasante majorité des salariés des rédactions sont des personnes qui ont des fonctions techniques, ou technico-rédactionnelles, mais qui ne sont pas des journalistes au sens plein du mot. Beaucoup de ceux qui se persuadent qu'ils sont de vrais journalistes parce qu'ils rédigent des intertitres ne se verront jamais accorder le privilège d'écrire un article.

Cette confusion dessert évidemment les moins payés, les plus précaires des personnels à statut de journaliste, qu'on pourrait définir plutôt comme des techniciens rédactionnels. Mais elle sera fortement

défendue par les syndicats de journalistes, dans lesquels il y a... peu de journalistes, et beaucoup de SR, et qui y perdraient leurs troupes.

Cette confusion arrange bien les patrons de presse dans la mesure où la multiplication des personnels à statut de journaliste permet des allègements considérables de charges sociales.

En réalité, les technico-rédactionnels et les ouvriers du Livre sont très proches. Les deux obstacles qui les séparent sont :

- un problème de représentation, d'image.
- la crainte qu'une éventuelle « irruption » des seconds dans les rédactions ne chasse les premiers.

Néanmoins, ensemble, ils constituent en fait une même catégorie professionnelle.

Les correcteurs de la presse périodique ont des fonctions rédactionnelles, puisqu'ils ont le statut de rédacteur-réviseur. Les évolutions qui sont en cours en presse quotidienne les amèneront peut-être à y avoir également de telles fonctions. Les évolutions inévitables des autres catégories traditionnelles relevant de la convention collective des ouvriers conduiront sans doute à des adaptations identiques. La crainte que leur « irruption » en rédaction ne chasse les SR ne doit pas être exagérée : une partie importante de ces personnels est susceptible de bénéficier des mesures de départ anticipé ; parmi ceux qui resteront, il n'est pas certain que tous seront en mesure de s'adapter au nouveau positionnement, en particulier les plus anciens d'entre eux qui n'auront pu bénéficier des départs anticipés. C'est valable également pour les correcteurs. Plutôt que de jouer à se faire peur, il serait plus utile de jouer à la vérité des prix et de faire un recensement régional des salariés susceptibles d'être concernés. Rappelons que l'accord de départs anticipés du 26 octobre 2000 estimait à 704 le nombre d'ouvriers susceptible de bénéficier de ces mesures.

**ON AURA COMPRIS** que lorsque nous parlons de journaliste, dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'une stratégie syndicale commune, nous ne parlons pas de ce directeur de rédaction d'un quotidien qui vient de réaffirmer son appartenance à un syndicat de la CGT : nous parlons des personnels à statut de journaliste, des prolétaires des rédactions, précaires, la plupart du temps en CDD, corvéables à merci. Nous écartons de notre démarche les journalistes qui assurent une fonction idéologique dans la presse. Entre un salarié quelconque qui tient un discours néolibéral sur son lieu de travail et un journaliste qui tient les mêmes propos dans les colonnes d'un journal, il y a un fossé qualitatif : on peut discuter avec le premier, on peut lui opposer des arguments d'égal à égal ; le second a une audience et on ne peut pas le combattre à armes égales.

Lors d'une récente conversation avec le dirigeant d'un grand quotidien du soir, nous évoquons la situation de ces personnels à statut de journaliste, sous-payés et précaires, peu syndiqués mais qui regardent parfois de haut les ouvriers du Livre. Notre interlocuteur sourit et nous déclara que cette situation lui convenait tout à fait. Les patrons de presse feront tout pour encourager la

division et empêcher la nécessaire jonction, sur le terrain revendicatif, des salariés de la presse à statut journaliste et à statut Livre. Ils sont prêts à employer toutes les méthodes : accorder aux premiers quelques concessions peu onéreuses au niveau de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes ; éradiquer les seconds ou encore intégrer dans les rédactions ceux d'entre eux qui sont prêts à y aller en vendant tout.

**RECEMMENT**, la Chambre syndicale typographique parisienne a publié plusieurs documents analysant la situation actuelle et faisant des propositions. Il s'agirait de « relever les défis qui se présentent », d'exiger, « à tous les niveaux des organisations syndicales de la presse, Livre et journaliste, une réévaluation de leurs objectifs syndicaux ». Il faut, dit la CSTP, rechercher « un dénominateur commun, une base revendicative solide face aux dangers qui nous menacent tous, de donner forme à une mobilisation syndicale unitaire ». Il faut, disent nos camarades typos, élaborer « une plateforme revendicative commune des salariés de la presse, toutes catégories confondues ».

Enfin, il faut exiger « la reconnaissance des nouvelles qualifications qui sont apparues avec les évolutions technologiques ». « Ne doutons pas, conclut l'appel, qu'au-delà des seuls militants de la Chambre typo, l'ensemble des salariés de la presse n'attendent ce signe pour s'engager dans une démarche unitaire permettant de créer une nouvelle dynamique syndicale dans laquelle ils pourront tous se reconnaître. »

L'initiative de la Chambre typo en direction des journalistes est une initiative que le Syndicat des correcteurs peut comprendre, d'autant plus que nous avons tenté l'expérience il y a trois ans. La tentative n'a pas abouti : peut-être était-il trop tôt, peut-être les correcteurs, « alliés » aux rotativistes, sentaient trop le soufre. La tentative, ajoutée au fait que nombre de correcteurs, adhérents de notre syndicat, cotisent aussi au SNJ-CGT, a-t-elle été mal perçue ? Peu importe. Dans nombre d'entreprises, les catégories du Livre et des rédactions travaillent déjà ensemble. Les syndiqués de base, heureusement, n'ont pas attendu les états-majors.

Dans le prépresse<sup>7</sup>, l'évolution naturelle, induite par les mutations technologiques, est l'intégration dans les rédactions. Cette évolution est largement commencée pour ce qui concerne les correcteurs et fait l'objet de discussions informelles avec certains éditeurs de presse.

Quant aux photocompositeurs, c'est eux qui demandent à être intégrés dans les rédactions. Des discussions ont eu lieu dans ce sens avec le SPP, il y a plusieurs années. Les typos semblent se heurter à de fortes réticences de la part des salariés des rédactions.

Dans le cas des correcteurs, leur passage en rédaction ne ferait qu'entériner la plupart du temps une situation de fait et n'est pas perçu par les SR comme une menace pour leur emploi. Dans le cas des typos, le passage en rédaction est moins bien perçu.

---

<sup>7</sup> Le secteur rédactionnel.

## **La question des statuts et des conventions collectives**

L'éventuelle intégration en rédaction des correcteurs, des typos et des photgraveurs pose un certain nombre de problèmes qu'il faudra bien aborder. On ne pourra pas se cantonner à faire des propositions vagues et sans réel contenu. Bref, il faut éviter de tourner autour du pot.

L'intégration des ouvriers du Livre pose le problème de leur changement de convention collective. Les éditeurs souhaitent que les correcteurs adoptent le statut de journaliste. Depuis quelques années, la question est systématiquement abordée lors des négociations. Le Syndicat des correcteurs n'est pas demandeur sur ce point, mais on sait bien que c'est une question qui ne pourra pas être évitée.

La question des statuts ne peut être abordée que dans le cadre d'une négociation régionale, avec le Comité inter<sup>8</sup>, puisque les statuts sont définis par la convention collective signée par le Comité inter. L'Inter a d'ailleurs fait une déclaration dans ce sens. En effet, les implications d'une modification des statuts et des conventions collectives doivent être sérieusement évaluées, ne serait-ce qu'en ce qui concerne nos institutions sociales, sans parler des avantages acquis. C'est pourquoi il faut mettre en garde ceux qui tenteraient de négocier séparément pour leur catégorie dans une entreprise, prenant ainsi en otages toutes les autres.

L'éventualité, qui a été évoquée, de faire un avenant à la convention collective des journalistes pour y intégrer les ouvriers du Livre sous une forme ou une autre présente une réelle difficulté, en ce sens que la modification d'une convention collective nécessite l'accord des parties signataires de cette convention collective. Au risque de prononcer l'euphémisme de l'année, nous dirons que les susdites parties signataires, sauf éventuellement le syndicat des journalistes CGT, très minoritaire en presse quotidienne, ne sont pas précisément dans de bonnes dispositions envers la CGT du Livre. Ce n'est donc peut-être pas la bonne approche du problème.

C'est pourquoi la démarche « en solo » d'une catégorie du Livre, sans rapport de force, sans concertation avec les autres composantes du Livre, risque effectivement d'aboutir à l'intégration de certains ouvriers, mais par un sauve-qui-peut individuel, au coup par coup.

## **La question des qualifications**

Si l'intégration en rédaction est largement motivée par les mutations technologiques, elle implique la définition de nouvelles qualifications. En ce qui concerne les correcteurs, une réflexion a déjà commencé sur ce point, qui devra être poursuivie dans le cadre des structures paritaires, avec le SPP. Nous envisageons la mise en

---

<sup>8</sup> Comité intersyndical du Livre parisien, structure de coordination régionale de la CGT en presse.

place d'une qualification d'éditeur-réviseur, qui devra être une qualification supérieure par rapport à celle de lecteur-correcteur en presse quotidienne. La question a déjà été abordée informellement lors de discussions bilatérales entre le syndicat et certains éditeurs. L'écueil est évidemment d'éviter la tentation des éditeurs d'instaurer une qualification à la baisse.

### **La question du « positionnement »**

C'est un point fréquemment abordé par les éditeurs, si on entend par positionnement : « qui fait quoi, ou et comment ». Il s'agit en quelque sorte d'une nouvelle organisation du travail qui rapprocherait les correcteurs des rédactions. Sur ce point, le syndicat n'est pas opposé à une telle négociation, qui ne pourrait se faire qu'avec les élus des entreprises concernées.

### **La question des permanences syndicales**

Les ouvriers du Livre sont attachés à leurs permanences syndicales. Le maintien de ces permanences nous paraît un point incontournable de toute négociation. Ce ne serait, après tout, que la réaffirmation d'un des fondements des relations entre ouvriers du Livre et éditeurs : le paritarisme. Si les négociations sur cette question aboutissaient à la mise en œuvre de procédures garantissant un accroissement de la qualité du travail, tout le monde y gagnerait.

**DEPUIS PLUSIEURS MOIS**, la Chambre typo a établi des contacts avec la direction du SNJ-CGT et avec des militants de cette organisation, parmi lesquels se trouvent des correcteurs. On peut dire qu'en cela le Syndicat des correcteurs l'a précédée, puisque c'est une démarche que nous avons entreprise il y a trois ans. Nous avons un avantage sur nos camarades typos, à savoir qu'une partie de nos adhérents sont aussi au SNJ-CGT, puisqu'ils travaillent en presse périodique, où les correcteurs ont le statut de journaliste. Les contacts avec la direction du SNJ-CGT sont nécessaires, mais nous avons pu mesurer les limites de ce type de démarche, dues notamment à l'extrême faiblesse des effectifs du SNJ-CGT en presse quotidienne.

Jusqu'à présent, la direction du SNJ-CGT était très réticente à l'idée d'un rapprochement avec des organisations adhérentes de la Filpac. On peut donc se féliciter que cette position ait évolué, si tel est réellement le cas.

Il ne s'agit pas de contester la nécessité de l'unité d'action avec les journalistes, au contraire. Mais le Syndicat des correcteurs estime qu'avant cela, il faut que les catégories du Livre se constituent au préalable en rapport de forces

Des propositions d'action commune n'auront de sens que si nous-mêmes, les ouvriers du Livre, mettons dans la balance une force cohérente. La possibilité de parvenir à une position unitaire avec l'ensemble des organisations syndicales pour « *réévaluer les*

*objectifs syndicaux* » et parvenir à une « *mobilisation syndicale unitaire* » n'est envisageable qu'à terme.

Les patrons de presse, quant à eux, ne semblent pas avoir de position uniforme. Si, dans un quotidien, le passage des typos et des photograpeurs en rédaction ne fait sans pas bondir le joie la direction, dans un autre, au contraire, la direction pourra donner son accord. Mais il est évident que dans les deux cas, l'objectif patronal est, malgré les proclamations de bonne foi, l'élimination de la force syndicale des ouvriers du Livre.

En prenant l'initiative d'une telle démarche sans concertation avec les autres catégories graphiques du Livre, la Chambre typo mettrait le doigt dans un engrenage qui entraînerait contre leur gré les autres composantes du Livre, pour un gain négligeable en termes de préservation de l'emploi. La récente publication, par la Chambre typo, d'un document où on trouve la signature du rédacteur en chef d'un quotidien nous semble caractéristique d'une démarche qui relève plus de la communication que du syndicalisme.

**LES PROPOSITIONS** de la Chambre typo ont cependant permis de lancer le débat sur l'avenir de l'ensemble des salariés de la presse quotidienne. D'ailleurs, le Syndicat des correcteurs a apporté un début de réponse favorable à son appel : dans le dernier *Cantonade*, nous disions :

*« Le Syndicat des correcteurs ne peut que s'inscrire dans cette démarche. Une telle orientation est d'autant plus nécessaire que deux gros dossiers devront être traités dans les prochains mois, celui de l'impression décentralisée, où le poids de l'Inter sera déterminant, et celui des positionnements dans le prépresse. »*

Nous disions également ceci :

*« Avant de parvenir à un accord avec les syndicats de journalistes, il serait de meilleure politique que les catégories du Livre – pas seulement du prépresse – s'entendent sur une politique commune afin de ne pas aller négocier en ordre dispersé. Une telle orientation est possible, elle est nécessaire eu égard aux enjeux auxquels nous aurons à faire face dans un avenir proche. »*

Nous ne distinguons pas, sur le terrain syndical, les deux gros dossiers que les ouvriers du Livre auront à aborder, à savoir l'impression décentralisée et le problème du prépresse. Ces deux problèmes devraient être abordés dans le cadre d'une structure commune.

Le Syndicat des correcteurs estime qu'il est indispensable que l'ensemble des ouvriers relevant des catégories graphiques du Livre se réunissent afin de définir quels sont leurs objectifs syndicaux, d'élaborer une base revendicative solide afin de parvenir à une mobilisation syndicale unitaire et à un réel rapport de forces ensemble avec les journalistes.

Ce n'est que lorsque cette première étape aura été réalisée que nous pourrons, avec quelque chance de succès, faire à la fois des



propositions d'unité d'action aux syndicats de journalistes et négociers, avec les éditeurs de la presse quotidienne, des positionnements qui ne soient pas des abandons en rase campagne.

\*\*\*\*\*

## **Conclusion du rapport d'activité voté à l'assemblée générale du Syndicat des correcteurs CGT, le 17 mai 2003**

Le Syndicat des correcteurs estime qu'il est nécessaire de défendre les quatre points suivants :

1. Soutenir la position de la Chambre typographique d'élargir le champ d'action de la CGT dans la presse, en coordonnant l'activité des ouvriers du Livre avec le Syndicat national des journalistes CGT, mais en proposant que les responsables des catégories graphiques se rencontrent et se concertent au préalable.

2. Entamer un débat avec les catégories graphiques en prenant en considération que le choix entre le maintien du statut Livre ou l'adoption du statut journaliste n'est pas forcément la seule solution possible et qu'une autre solution peut être trouvée.

3. Définir une stratégie globale incluant les deux points essentiels que sont la question des imprimeries décentralisées et de l'avenir du prépresse.

4. Définir des modalités d'action et d'organisation permettant de constituer un réel rapport de forces entre les catégories adhérentes à la convention collective de la presse, rapport de force permettant de négocier le maintien des emplois menacés.

Juin 2003

# ANNEXE

## SUBVENTIONS : MESURES DÉCIDÉES DEPUIS 1997 (en millions de francs)

Fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires.

1997	15,7
1998	19
1999	20

Fonds d'aide aux quotidiens de province à faibles ressources en petites annonces (afin de compenser les effets de la hausse des tarifs postaux).

1997	7,8
1998	7,8
1999	8,2

Fonds d'aide à la PHR (afin de compenser les effets de la hausse des tarifs postaux).

1997	7
1998	8
1999	8,4

Charges téléphoniques : aide au facsimilé.

1999	6,6
------	-----

Fonds d'aide au portage.

1997	15
1998	45
1999	49,5

Fonds presse multimédia.

1997	6,4
1998	8,7
1999	15

Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

1998	21,5
1999	22

Fonds de modernisation de la presse.

1998	130
1999	200

Total des aides par année

<b>1997</b>	<b>51,9</b>
<b>1998</b>	<b>240</b>
<b>1999</b>	<b>329,7</b>

**Total général : 621,6**